



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS, Mikael THOMAS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY.

Absents : Bruno AVEQUE, Marie-Claude CHANTELAUZE et Nicolas MULLER.

Pouvoirs : Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS, Marie-Claude CHANTELAUZE à Mariane MICHEL et Nicolas MULLER à Antoine GIEU.

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 11 octobre 2019.
- Le Conseil approuve les décisions modificatives n°2 au Budget Ville, n°1 au Budget Eau et n°1 au budget des Hauts de la Drayre.
- Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Petits Princes dans le cadre de la manifestation « Gala de patinage artistique de Vaujany » et que les crédits sont prévus au budget 2020 Patinoire-Piscine.
- Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 348 € à l'association Petits Princes dans le cadre de l'opération « Famille Plus, la montagne solidaire » et que les crédits sont prévus au budget 2019 de l'Office de Tourisme.
- Le Conseil approuve la reconduction de la convention tripartite conclue entre la Commune de Vaujany, la société SAF Hélicoptères et la SPL Oz-Vaujany pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2019/2020.
- Le Conseil approuve l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère pour la saison 2019 / 2020 ainsi que la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère.
- Le Conseil approuve la convention avec la SARL Ambulances Taxi des Écrins relative à l'évacuation par ambulance des victimes d'accidents liés à la pratique du ski et disciplines assimilées pour la saison d'hiver 2019 / 2020 et fixe les tarifs.
- Le Conseil approuve la tarification des secours et évacuation sur pistes pour la saison 2019 / 2020 proposée par la SPL Oz-Vaujany.
- Le Conseil approuve la convention de participation financière au fonctionnement de la navette entre Bourg d'Oisans et Vaujany pour la saison d'hiver 2019 / 2020 entre la Commune de Vaujany et la SPL Oz-Vaujany sur la base d'une répartition ¾ Commune et ¼ SPL.
- Le Conseil approuve la convention de gratuité d'accès des piétons par la télécabine de Montfrais au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2019-2020 et dit que cette gratuité sera prise en charge par la Commune avec une remise de 66% sur les tarifs publics piétons.
- Le Conseil approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany portant mise à disposition à titre gracieux d'un local pour une durée de 3 ans à compter du 23 novembre 2019.
- Le Conseil prend acte du bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany 2018/2019, des animations proposées durant la saison d'hiver 2019 / 2020 et approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une avance sur subvention 2020 d'un montant de 40 000 €.

- Le Conseil approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une subvention exceptionnelle pour l'organisation des courses FIS et de la Coupe d'Europe, d'un montant de 77 000 € dont une avance sur subvention d'un montant de 62 000 € payable sur l'exercice 2019.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais et des locaux attachés à l'École du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2019 / 2020 moyennant un loyer annuel forfaitaire fixé à 5 000 € TTC.
- Le Conseil approuve la convention de prestation de services relative à la gestion et l'entretien du Snow-Park et du boardercross avec l'ESF de Vaujany et les modalités de prise en charge par la collectivité pour la saison d'hiver 2019 / 2020, pour un montant de 15 000 € si ouvertures des espaces le 15/12/2019 et de 11 250 € si ouverture des espaces le 15/01/2020.
- Le Conseil prend acte du guide d'exploitation du domaine skiable proposé par la Société Publique Locale Oz-Vaujany durant l'hiver 2019-2020,
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2019/2020.
- Le Conseil approuve le renouvellement des conventions pour le déneigement par la Commune des voies privées des copropriétés situées sur le territoire communal pour la saison d'hiver 2019/2020, ainsi que l'avenant de transfert de la convention pour le déneigement par la Commune de Vaujany de la copropriété « Le Chalet du Verney » à la société AVRAIN REMI SAS.
- Le Conseil approuve la reconduction du contrat avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade de Vaujany pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Le Conseil approuve la reconduction de la convention de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2019/2020;
- Le Conseil approuve la convention de partenariat avec la Maison Jacques FLAMENT Éditions dans le cadre des Rencontres culturelles de Vaujany 2020; ainsi que le montant de participation financière d'un montant de 36 000 €, prévus au budget 2020.
- Le Conseil confirme l'acquisition des parcelles cadastrées Section AB n°s180 et n°182 d'une superficie totale de 2 131m² au prix forfaitaire net vendeur de 300 000 € (trois cent mille euros), prévus au budget 2019.
- Le Conseil prend acte des excursions et fixe les tarifs pour intégration au sein de la régie « Animation » et décide de la prise en charge d'une participation par la Commune.
- Le Conseil approuve les avenants n°1 au marché « Outils de médiation pour la scénographie de l'Espace Muséal de Vaujany :
 - Lot n°1 « Conception, réalisation, production et fourniture de matériel pour la scénographie » passé avec la SARL BIXIE pour un montant de 5 800.00 € HT portant le montant total du marché de 697 397.00 € HT à 703 197.00 € HT.
 - Lot n°2 « Fourniture et mise en place clef en main d'un simulateur de vol avec programme de vol » passé avec la SARL AERO SOURCING AND PROCESS pour un montant de 11 080.00 € HT portant le montant total du marché de 76 029.00 € HT à 87 109.00 € HT.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal du 25 octobre 2019 et attribue une gratification de fin d'année pour les agents ayant au moins 6 mois d'ancienneté, sur la base de 40% du salaire brut mensuel.



Le Maire,

Yves GENEVOIS